

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**HEROUVILLE-EN-VEXIN****Date de convocation : 12/03/2024****Date d'affichage : 12/03/2024****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 13****VOTANTS : 15**

L'an deux mil vingt-quatre, le **25 mars** à 20 h 00 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Étaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme COLLAS (pouvoir à Mme LEBLANC), M. SINGEOT (pouvoir à M. LEBECQ)

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION UKRAINIENNE (Annule et remplace la délibération n° 028/2023)

Monsieur le Maire explique que la délibération n° 028/2023 permettait la prise en charge des frais des cartes scolaires pour les 2 enfants. La prise en charge de la carte scolaire pour le collège concernant le garçon est maintenue étant donné qu'il est bien scolarisé mais par contre concernant la jeune fille la prise en charge de la carte lycée est annulée car elle n'est plus scolarisée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de la carte scolaire pour le collège.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,
Audrey LEBLANC

Le Maire,
Eric BAERT



Mairie – 3 Rue du Poteau – 95300 HEROUVILLE-EN-VEXIN – Tél : 01-34-66-54-31

www.herouville-en-vexin.net – contact@herouville-en-vexin.net